

LES POLITIQUES AGRICOLES À TRAVERS LE MONDE QUELQUES EXEMPLES



www.agriculture.gouv.fr
www.alimentation.gouv.fr



Afrique du Sud • Algérie • Allemagne • Argentine • Bénin • Birmanie • Brésil • Bulgarie • Burkina Faso • Cameroun • Canada • Chine • Corée du Sud • Côte d'Ivoire • Égypte • États-Unis • Ghana • Grèce • Inde • Indonésie • Irlande • Japon • Kazakhstan • Lettonie • Madagascar • Mali • Maroc • Mexique • Nigeria • Portugal • Roumanie • Russie • Sénégal • Serbie • Thaïlande • Tunisie • Turquie • Ukraine • Vietnam

États-Unis

Contexte agricole et relations internationales

PRINCIPALES DONNÉES		ÉTATS-UNIS	FRANCE
Superficie	km ² – 2011	9 831 510	549 190*
Population	Mhab - 2012 et évolution 2011/12	313,9 (+0,7%)	65,3 (+0,5%)
Indice de développement humain (IDH)	2012	0,937 (3 ^e rang mondial)	0,893 (20 ^e rang mondial)
PIB	Md€ – 2012	12 642 (1 ^{er} rang mondial)	2 033 (5 ^e rang mondial)
Taux de croissance du PIB	% annuel – 2011/12	+2,8	+0
PIB / habitant	€ – 2012	40 271	31 144
Part de l'agriculture dans le PIB	% – 2012**	1,2	2
Surface arable	Mha – 2011	160,2	18,4
Terres agricoles	Mha – 2011	411,3	29,1
Surface forestière	Mha – 2011	304,4	16
Balance commerciale tous secteurs	Md€ – 2012	-425,8	-45,1
Balance commerciale agroalimentaire	M€ – 2012	Exportations: 111 400	Exportations: 57 700
		Importations: 94 500	Importations: 45 800
		Solde: + 16 900	Solde: + 11 900
Exportations agricoles vers l'autre pays	M€ – 2012	USA vers F: 784	F vers USA: 2 725
		Variation 2012/13: +13,1%	Variation 2012/13: +72,5%

*549 190 km² pour la métropole (Corse comprise), la surface Outre-Mer est de 89 540 pour les seuls DOM (Source IGN 2012) et monte à environ 113 000 km² au total.

**L'indicateur de la Banque mondiale inclut la valeur ajoutée de l'agriculture, de l'exploitation forestière, de la chasse et de la pêche.

Ce qu'il faut retenir

➤ L'agriculture américaine préserve en 2013 sa position de première puissance agricole en termes de production. Les États-Unis occupent en particulier la première place sur le marché mondial du maïs, des viandes bovines et de la volaille.

➤ Le revenu 2013 de l'agriculture américaine a atteint son plus haut niveau depuis 1973 (98,3 Md€). Dans ce contexte, les États-Unis ont adopté, en février 2014, une réforme du Farm Bill pour la période 2014-2018. Cette nouvelle politique alimentaire, agricole et rurale consacrera en moyenne 57 Md€ par an à la politique d'aide alimentaire et nutritionnelle et 15 Md€ par an pour la politique agricole et rurale. Elle prévoit un renforcement sans précédent du «filet de sécurité» pour

les agriculteurs américains par la diversification des outils assurantiels offerts aux agriculteurs.

➤ Les exportations agricoles américaines ont plus que doublé depuis 2006, témoignant d'une stratégie offensive sur les marchés à l'export. La politique commerciale agricole des États-Unis vise à approfondir les négociations du Partenariat Trans Pacifique et du Partenariat Transatlantique pour le Commerce et l'Investissement pour définir des normes et standards communs qui préserveront la souveraineté des États-Unis dans ce domaine. Pour la troisième année depuis 2010, la Chine s'installe comme premier client agricole et agroalimentaire des États-Unis, devant le Canada, le Mexique, le Japon et l'Union européenne.

✚ Les exportations agricoles et agroalimentaires françaises vers les États-Unis sont en croissance régulière: 2,2 Md€ en 2010, 2,4 Md€ en 2011 et 2,8 Md€ en 2013.

Le solde de la balance commerciale agricole et agroalimentaire est positif à hauteur de 1,9 Md€ en faveur de la France.

Production agricole

Aperçu général de l'agriculture américaine

Avec une superficie deux fois plus étendue que celle de l'Union européenne, l'agriculture américaine est marquée par une forte spécialisation régionale. À l'Ouest on y pratique une agriculture irriguée et un élevage extensif. Dans les grandes plaines centrales on cultive les céréales (maïs, blé) en rotation avec le soja. Le long de la frontière Sud, le climat est propice à une culture stable de coton, de cacahuètes et de sucre. Quant à l'élevage laitier, son extension en Californie et dans les États du Mid-West renforce la production historique du Nord-Est.

Avec seulement **2 % d'actifs**, 3,3 millions d'exploitants (et membres de leur famille), auxquels s'ajoutent près de 1 million de travailleurs salariés, l'agriculture américaine est l'une des plus productives de la planète. Un emploi sur douze est lié à l'agriculture ou l'agroalimentaire. Les enjeux autour du

travail de migrants en situation irrégulière sont importants pour l'agriculture (cultures spécialisées) et l'industrie agroalimentaire (transformation laitière).

L'agriculture américaine est l'un des rares secteurs de l'économie des États-Unis à dégager un solde commercial excédentaire (27,9 Md€ en 2013). Fortement mécanisée et soutenue par une recherche agronomique de premier rang, elle représente **1,1 % du PIB** des États-Unis.

Les États-Unis comptent 2,1 millions d'exploitations agricoles soit **5 fois moins** que l'Union européenne (à 27) dont la taille moyenne est de 176 hectares (10 fois supérieur à la moyenne des exploitations de l'Union européenne). L'agriculture y est essentiellement familiale (87 % des exploitations en 2012) et pratiquée sur des petites et moyennes surfaces: 69 % des exploitations font moins de 72 ha. La tendance est à la diminution du nombre d'exploitations (-4,3 % entre 2007 et 2013), et à l'augmentation de la surface moyenne par exploitation (+ 16 ha entre 2007 et 2013). Environ 300 000 exploitations (soit 14 %) génèrent 85 % de la production agricole américaine totale.

Part de l'agriculture et de la forêt dans le territoire américain

2013	Superficie totale (Mha)	Surface Agricole Utile (Mha)	SAU (en % du territoire)	Superficie cultivée (Mha)	Superficie cultivée (en % du territoire)	Superficie en forêt ⁽¹⁾ (Mha)	Superficie forêt (en % du territoire)
États-Unis	983	378	38,5	158	16	260	27

(1) dont 36 millions en Alaska et les superficies forestières Parcs nationaux.

Principales cultures

2013	Production (Mt)	% de la production mondiale - rang mondial	Rendement (T/ha)	% des exportations mondiales - rang mondial	Superficie cultivée (Mha)
Maïs	353,7	36,5 % - 1 ^{er}	9,97	36,0 % - 1 ^{er}	35,5
Soja	89,5	31,4 % - 2 ^e	2,91	38,5 % - 4 ^e	30,7
Blé	58,0	8,1 % - 4 ^e	3,17	19,7 % - 1 ^{er}	18,3
Coton	13,2	11,3 % - 3 ^e	0,77	27,8 % - 1 ^{er}	3,1
Riz	6,1	1,3 % - 12 ^e	8,62	7,8 % - 5 ^e	1,0

Part des OGM: 90 % environ des surfaces plantées sont OGM aux États-Unis (1^{er} rang des surfaces plantées en OGM dans le monde) ce qui représente environ 68,4 Mha (pour maïs, soja, coton) sur les 175 Mha d'OGM au total dans le monde.

90 % des surfaces en maïs, 93 % des surfaces en soja et 90 % des surfaces en coton (en baisse de 4 % par rapport à 2012), sont des OGM aux États-Unis. 64 % des variétés autorisées sont commercialisées par l'entreprise Monsanto.

L'élevage

Les États-Unis ont compté en 2012 plus de 913 000 exploitations d'élevage bovin (laitiers et à viande), dont 64 100 exploitations laitières. Le nombre des exploitations laitières, en diminution de 8% depuis 2007, constitue une préoccupation importante de l'administration Obama. Les exploitations de plus de 1000 vaches représentaient en 2012 44% du cheptel bovin des États-Unis. La diminution (-12%) du cheptel bovin entre 2007 et 2012 est la plus importante dans le secteur de l'élevage.

En 2013, l'agroalimentaire aux États-Unis représente 1,5 millions de salariés et totalise 30 000 entreprises. 14% des emplois manufacturiers (1 million d'emplois) sont soutenus par l'export dans le secteur agricole et agroalimentaire. L'innovation est une des caractéristiques fortes de cette industrie : 16 000 nouveaux produits par an, d'une durée de vie moyenne de 2 ans. C'est un secteur industriel puissant, avec une **position dominante sur le marché mondial** (5 des 10 premiers groupes alimentaires mondiaux sont américains). Ces entreprises sont parmi les leaders dans leurs domaines : PepsiCo, Inc. et The Coca-Cola Company pour les boissons, Kraft Foods ou General Mills pour le secteur laitier, Archer Daniels Midland Company ou Cargill pour la transformation de matières premières, Tyson Foods pour la viande.

2013	Production (1000t eq carcasse)	Cheptel (millions de têtes)	% production - rang mondial	% des exportations mondiales - rang mondial
Bovin viande	11 702	33,7	20% - 1 ^{er}	12,5% - 4 ^e
Porc	10 508	118,8	9,8% - 3 ^e	32,4% - 1 ^{er}
Volailles en chair	16 958	660 804	20% - 1 ^{er}	32,3% - 2 ^e

Politique agricole

Le Farm Bill et le budget de l'USDA

Après deux ans et demi de débat au Congrès, le nouveau Farm Bill pour la période 2014-2018 a été adopté le 7 février 2014 : « Une loi pour l'emploi, l'innovation, la recherche et la préservation de l'environnement ».

Cette nouvelle politique alimentaire, agricole et rurale consacrera en moyenne 57 Md€ par an à la politique d'aide alimentaire et nutritionnelle et 15 Md€ par an à la politique agricole et rurale. Elle prévoit un renforcement sans précédent du « filet de sécurité » pour les agriculteurs américains par la diversification des outils assurantiels offerts aux agriculteurs. Les objectifs de cette nouvelle politique agricole américaine visent également à :

- Proposer de nouvelles opportunités et créer des emplois en zone rurale.
- Développer les marchés internes et l'export des produits agricoles.
- Renforcer les efforts pour la conservation des milieux.
- Créer de nouvelles opportunités pour les systèmes d'approvisionnement alimentaires locaux et régionaux.
- Permettre le développement de la bioéconomie.
- Conserver une recherche agricole active.
- Assurer un accès à une alimentation saine et équilibrée pour tous les Américains.

La nouvelle politique agricole américaine devrait permettre de réaliser une économie budgétaire nette de 17,3 Md€. Cette économie provient principalement de la suppression des aides directes aux agriculteurs (-14,3 Md€ sur 10 ans), de la réduction budgétaire des programmes d'aide alimen-

taire aux plus démunis (-6,8 Md€ sur 10 ans) et des programmes de soutiens environnementaux (-4,5 Md€ sur 10 ans). Parallèlement, la création de nouveaux programmes assurantiels pour les agriculteurs compense une partie des économies mentionnées précédemment.

Pour l'année fiscale 2014, le budget de l'USDA est fondé sur le *Farm Bill* 2008. Le nouveau *Farm Bill* 2014 entrera en vigueur progressivement en 2015 et aura un effet budgétaire entier en 2016.

Prévision d'exécution du budget de l'USDA 2014 (octobre 2013 – septembre 2014) : 118 Md€

Répartition du budget total :

- **Aide alimentaire interne** : 86,9 Md€ (SNAP 67 Md€ ; CNP 15,06 Md€ ; WIC : 5,04 Md€) 73% du budget agricole total
- **Soutien à la production** : 7,8 Md€ (*Commodity Credit Corporation*)
- **Fonds d'assurance** : 7,5 Md€
- **Développement rural** : 2,2 Md€
- **Ressources Naturelles et Environnement, Forêts** : 7,8 Md€
- **Recherche agricole** : 0,87 Md€
- **Aide à l'export et aux programmes de contrôle** : 1,8 Md€
- **Aide alimentaire internationale** : 1,4 Md€
- **Administration** : 1,7 Md€

Les grands axes de la politique agricole américaine

L'Aide Alimentaire interne (AA)

Les programmes d'AA ont été renforcés par le *Farm Bill* 2008 et le Recovery Act 2009 afin d'assurer une plus grande

sécurité alimentaire et nutritionnelle aux ménages les plus modestes. À l'OMC, ces programmes sont classés dans la « boîte verte ». **Environ 47,5 millions de personnes (15 % de la population) ont bénéficié chaque mois du seul programme SNAP en 2013** (*Supplemental Nutrition Assistance Program*) (ex : Food Stamps) contre 17 millions en 2001.

Cependant le nouveau *Farm Bill* 2014 modifiera de manière significative les orientations de ce programme d'aide alimentaire : une partie du budget de l'aide alimentaire (-3,8 Md€ entre 2014 et 2015) sera reversée aux programmes nutritionnels. Cela est en partie du au non renouvellement du *Recovery Act* de 2009. Le *Farm Bill* 2014 prévoit le renforcement de plusieurs programmes nutritionnels : Child Nutrition Program (CNP), *Special Supplemental Nutrition Program for Women, Infants and Children* (WIC) mais aussi ceux visant au développement ainsi qu'à l'approvisionnement en repas équilibrés durant l'été pour les enfants, la vente directe de fruits et légumes ou encore l'amélioration de l'acheminement d'aliments de qualité dans les zones rurales.

Parmi les nombreux programmes d'AA, le *Child Nutrition Program* (CNP) (15 Md€ en 2013) est le principal à avoir un lien très direct avec le soutien à la production agricole américaine. Avec ce programme, en effet, l'USDA, fournit en nature des aliments produits sur le territoire américain, pour 10 % des financements prévus, et impose, de fait, en application du Buy American Act, l'achat de produits « américains » pour ceux qu'il ne fournit pas lui-même. La fourniture en nature est utilisée en partie comme intervention publique, pour stabiliser les cours de produits en crise.

L'aide alimentaire internationale représente un budget plus modeste mais néanmoins non négligeable (1,4 Md€ en 2013) pour les États-Unis. Elle permet d'écouler les excédents lorsque les prix sont bas et peut dans certains cas aider les Américains à se positionner sur des marchés extérieurs à des conditions préférentielles.

Cependant le *Farm Bill* 2014 oriente cette politique vers un renforcement de « l'aide monétaire » aux pays en difficulté afin de diminuer l'impact de l'approvisionnement des marchés locaux par les produits américains.

Les soutiens directs aux revenus des producteurs agricoles

Les aides directes aux agriculteurs américains, les *loan deficiency payments* et les aides contra-cycliques ont été remplacées par des soutiens contra-cycliques qui sont garantis par rapport à l'évolution de leur chiffre d'affaires, en contrepartie d'une réduction des soutiens habituels et notamment de 20% des paiements directs découplés auxquels ils ont droit. Ils renforcent le « filet de sécurité » américain.

Les agriculteurs devront choisir entre les deux outils suivants :

- Le *Price Loss Coverage* (PLC) : dispositif de soutien au prix de vente qui garantit une indemnisation pour 85 % de la surface de base, dès que le prix de vente effectif de la culture assurée est inférieur au prix d'intervention fixé par le *Farm Bill*. Ce dispositif devrait être utilisé dès 2015 par les agriculteurs cultivant du riz, des cacahuètes et des cultures spécialisés dans les États du Sud des États-Unis.

- L'*Agricultural Risk Coverage* (ARC) : assurance sur le revenu pour les faibles pertes. Les agriculteurs optant pour ce dispositif pourront choisir l'échelle du calcul de leurs indemnisations : à l'échelle du comté le programme assure entre 76 % et 86 % du revenu de base pour 85 % de la surface inscrite ; à l'échelle de l'exploitation, il assure entre 76 % et 86 % du revenu global de l'exploitation, pour seulement 65 % de la surface inscrite dans le programme. Ce dispositif devrait être choisi majoritairement par les producteurs de maïs et de soja.

Le *Farm Bill* 2014 renforce également le « filet de sécurité » pour la filière laitière : une assurance marge pour les producteurs et un dispositif d'achat de produits laitiers sur le marché américain permettront de soutenir le revenu des éleveurs et de limiter la baisse du prix du lait sur le marché américain. La nouvelle politique laitière américaine devrait représenter un coût de 0,9 Md€ sur 10 ans, en augmentation de 0,75 Md€ par rapport à la politique actuelle.

Les assurances agricoles

Le *Farm Bill* 2014 prévoit le renforcement de l'assurance agricole avec la création d'un programme d'assurance complémentaire (*Supplemental Coverage Option, SCO*), l'extension des outils d'assurance actuels à de nouvelles régions et de nouvelles productions agricoles et la création d'un dispositif spécifique au secteur du coton. Un programme d'assistance en cas de catastrophe naturelle pour les éleveurs complètera le dispositif.

Ces dispositifs d'assurances agricoles sont distribués par les 18 compagnies d'assurance (17 000 salariés) contractantes de l'Agence fédérale de gestion des risques agricoles (*Risk Management Agency, RMA*). Elles couvrent 130 différents produits agricoles d'élevage ou de culture et assurent aussi bien les pertes de récoltes, de chiffre d'affaires, de niveau de prix ou de marge, selon les filières agricoles. Avec la diversification permise par le *Farm Bill* 2014, 536 produits d'assurances seront offerts aux agriculteurs et éleveurs.

L'aide fédérale intervient largement sous 3 formes :

- participation aux frais administratifs des compagnies pour la gestion des contrats ;
- prise en charge d'une partie du coût des polices individuelles (environ 60 %) ;
- réassurance d'une partie des contrats et garantie de bonne fin de tous.

Les biotechnologies

La politique agricole américaine s'appuie sur les progrès et les opportunités ouvertes par les biotechnologies. Les Américains sont les leaders mondiaux de ce domaine.

Les biotechnologies intègrent l'un des objectifs stratégiques annoncés dans le budget de 2013/2014 : soutenir l'Amérique dans la production agricole et dans l'exportation des biotechnologies pour pouvoir nourrir la planète. Concrètement, il s'agit de :

- évaluer les risques des biotechnologies à venir et assurer la sécurité des produits issus des biotechnologies (25,6 Md€ en 2013/2014) ;

- former les agriculteurs à utiliser les nouveaux produits biotechnologiques dans leur système de culture pour améliorer la productivité et la qualité nutritionnelle des aliments ;
- poursuivre la recherche et assurer le développement et la commercialisation à l'international des produits dérivés des nouvelles technologies.

On assiste également à une diversification des variétés d'OGM à l'étude : saumon *AquAdvantage*, riz contenant de la bêta-carotène (source de vitamine A), cacahuètes sans protéines allergènes, tomates permettant une plus grande conservation ou encore pommes qui ne brunissent pas une fois découpées.

Le débat sur l'étiquetage des aliments contenant des organismes génétiquement modifiés s'est renforcé au niveau des États fédérés : dans 29 d'entre eux une proposition de loi est à l'examen. Dans le Maine et le Connecticut, les lois ont été ratifiées par le Gouverneur. Cependant, leur application n'est pas effective, car elle est conditionnée à l'adoption de dispositions similaires par quatre États contigus, représentant au moins 20 millions de consommateurs. Le 23 avril 2014, le Vermont s'est doté d'une loi imposant l'étiquetage des aliments contenant des OGM qui s'appliquera à partir de juillet 2016. Face à ce « patchwork réglementaire », les lobbys agroalimentaires américains font pression au niveau fédéral pour qu'une loi sur l'étiquetage volontaire des OGM soit adoptée. Une telle loi annulerait en effet toute initiative des États fédérés.

Parallèlement, les États-Unis cherchent à lever, par la persuasion, les barrières d'exportation sur les produits issus des cultures OGM.

Les biocarburants

Avec la loi fédérale sur l'énergie de 2007, les États-Unis se sont engagés dans un programme ambitieux de production de biocarburants qui prévoit un triplement de la quantité de biocarburants utilisés d'ici 2022 par rapport aux niveaux de 2007. L'objectif est une production de 136 milliards de litres de biocarburants en 2022. La production représentait 55,5 milliards de litres en 2013 absorbant environ 40% de la production de maïs des États-Unis. La consommation de carburant est en diminution et le niveau d'incorporation d'éthanol plafonne à 9,7%. La distribution du carburant E15 (carburant intégrant 15% d'éthanol) agréée par la *United States Environmental Protection Agency* (EPA) en avril 2012 peine à se développer, créant ce qu'on appelle le *blend wall*. En 2013, les mandats d'incorporation établis par l'EPA n'ont pas pu être atteints, générant une surcharge financière pour l'industrie pétrolière américaine.

Dans ce contexte, l'EPA s'apprête à assouplir l'objectif d'incorporation des biocarburants. La politique de soutien aux biocarburants des États-Unis devrait prendre un nouveau tournant en 2014 par une plus grande flexibilité des mandats d'incorporation et une prise en compte des facteurs économiques. L'État préserve son soutien fiscal aux biocarburants de seconde et de troisième génération. Un crédit d'impôt d'1,01\$ par gallon d'éthanol cellulosique produit est accordé et les biocarburants issus d'algues sont depuis 2013 éligibles à ce crédit. Un autre crédit d'impôt d'1\$ par gallon de biodiesel produit a été réintroduit en 2013. Toutefois, la pro-

duction de biocarburant cellulosique ne se développe pas aussi rapidement que prévu. Les mandats d'incorporation de biocarburants cellulosiques pour l'année 2013 ont ainsi été revus à la baisse passant de 0,004% à 0,0005% du total des biocarburants (de 66 à 8 millions de litres) par rapport aux premiers objectifs de 2013.

Une politique active du développement rural pour une revitalisation économique du territoire

Le développement rural est une priorité politique dans l'agenda agricole de l'actuelle Administration américaine. Le développement rural recouvre aux États-Unis un très large champ d'intervention publique par le biais de subventions et de prêts afin de favoriser le logement, les petites entreprises, les « services publics », la couverture Internet, etc. parallèlement aux services rendus aux agriculteurs eux-mêmes. Le *Farm Bill* 2014 ne se limite plus seulement au développement des biocarburants dans son titre sur l'énergie, mais élargit son champ d'action à la bioéconomie. L'augmentation de la production et de l'utilisation des énergies renouvelables et des produits biosourcés est l'objectif de cette nouvelle politique rurale.

Échanges commerciaux

Les échanges agricoles des États-Unis

L'année 2013 a été une nouvelle année record pour les États-Unis sur le plan commercial en matière de produits agricoles en dollars. Les États-Unis se positionnent en second exportateur mondial, derrière l'UE, pour les produits agricoles (108 Md€ en 2013), tant bruts (42%) que transformés (58%). Les exportations de soja, soutenues par la forte demande chinoise, représentent le premier poste des produits exportés (16,1 Md€ en 2013). Le blé occupe le second poste (7,9 Md€ en 2013) suivies des préparations pour l'alimentation animale à égalité avec les fruits à coques (5,7 Md€ en 2013).

Les États-Unis sont le premier exportateur mondial de maïs, blé et coton et quatrième exportateur de soja. Ils sont également d'importants exportateurs de viandes issues de la valorisation locale du complexe maïs-soja (bovins 4^e, porcs 1^{er}, volailles 2^e). Leurs premiers clients sont la Chine (19,5 Md€), le Canada (16 Md€), le Mexique (13,6 Md€) et le Japon (9,1 Md€).

L'Union européenne (UE 28) est en cinquième position. La France est le 37^e client et le 10^e fournisseur des États-Unis pour les produits agricoles et agroalimentaires. Les importations américaines s'élèvent à 78 Md€ en 2013. Les importations agroalimentaires des États-Unis correspondent principalement aux légumes et fruits frais (9,3 Md€ en 2013), aux vins et bières (6,2 Md€ en 2013) et au café et produits issus du café (4,4 Md€ en 2013).

Leurs premiers fournisseurs, le Canada et le Mexique (ALENA), représentent à eux deux 37,8% des importations

agricoles américaines (29,7 Md€ en 2013). La Chine est le 3^e fournisseur des États-Unis avec 4,2% des imports, pour une valeur de 3,3 Md€.

Les échanges agricoles avec la France

Les exportations françaises vers les États-Unis se sont élevées à 2,82 Md€ en 2013 (+0,1 Md€ sur un an), et les importations à 921 M€ (+121 millions) soit **une balance agroalimentaire positive pour la France de 1,9 Md€** (+0,5 Md€) sur un an. Les importations agroalimentaires françaises depuis les États-Unis ont augmenté en 2013. Elles sont composées de fruits à coques (+6% entre 2012 et 2013), de soja et tourteaux de soja (-58% entre 2012 et 2013) et de vin et produits dérivés (+27% entre 2012 et 2013).

Les boissons (vins et spiritueux principalement) représentent 70% des exportations françaises vers les États-Unis (soit 1,98 Md€), en progression de près de 0,6% par rapport à 2012. Les produits laitiers et fromages représentent 6% de nos exportations (170 M€).

La France est le 2^e fournisseur en vins et fromages des États-Unis derrière l'Italie, 3^e fournisseur en alcools mixtes (degrés compris entre 20 et 50) derrière la Thaïlande et le Canada, et le 1^{er} fournisseur en boissons spiritueuses des États-Unis.

Les difficultés d'accès aux marchés

La protection de la propriété intellectuelle constitue une difficulté importante dans l'accès des produits français au marché américain. Les indications géographiques alimentaires exportées aux États-Unis ne sont pas suffisamment protégées contre des copies produites ou commercialisées aux États-Unis. Des « appellations semi-génériques » de vins produits aux États-Unis (Champagne, Burgundy, Sauterne, Chablis) existent. En outre aucune réglementation américaine ne permet de protéger, en dehors des dispositifs d'enregistrement de marques, les indications géographiques alimentaires exportées depuis la France vers les États-Unis.

Les barrières sanitaires constituent une autre catégorie d'obstacles non tarifaires. Même si l'administration américaine a levé le 4 mars 2014 son embargo sur les importations de viande bovine datant de 1998, les démarches des États Membres pour obtenir l'agrément de l'USDA sont longues et fastidieuses. L'embargo sur les viandes ovine et caprine en provenance de l'Union européenne au titre de l'ESB (embargo non conforme aux normes de l'OIE-Organisation mondiale de la santé animale) est maintenu.

Par ailleurs, du fait de contraintes sanitaires importantes imposées aux établissements producteurs, très peu de viandes porcines sont exportées vers les États-Unis depuis la France (seul un établissement est pour l'instant agréé USDA) et le seul établissement français agréé pour les viandes de volaille a demandé en 2012 à ne plus bénéficier de l'agrément USDA.

En outre, les produits laitiers dits « Grade A » (lait, crème, yaourts, etc.) ne peuvent pas être exportés du fait de l'impossibilité pratique d'obtenir l'agrément des établissements intéressés.

En raison d'une absence d'équivalence des normes phytosanitaires, les exportations de fruits et légumes restent très limitées. Il existe par ailleurs un embargo américain sur l'importation de mollusques bivalves vivants, en raison de l'absence de reconnaissance de la norme européenne d'évaluation de la qualité de l'eau de mer.

Accords internationaux

Avec l'**accord de libre-échange nord-américain** (ALENA), entré en vigueur le 1^{er} janvier 1994, les barrières douanières entre le Canada, les États-Unis et le Mexique ont été supprimées pour former, aujourd'hui, le plus grand marché mondial, rassemblant près de 450 millions de consommateurs (libéralisation par étapes, devenue totale au 1^{er} janvier 2008). Grâce à cet accord, les flux de marchandises et de services entre les trois pays se sont considérablement accrus : les exportations des États-Unis vers le Canada et le Mexique ont augmenté de 150% entre 1994 et 2010.

La conclusion d'autres accords de libre-échange, régionaux ou bilatéraux (zone Amériques, zone APEC,...) s'avère plus difficile. L'administration Obama s'est fixé comme axe stratégique depuis 2011 le développement des échanges commerciaux agricoles avec les pays de la zone pacifique (États-Unis, Australie, Nouvelle Zélande, Chili, Malésie, Singapour, Brunei, Vietnam, Pérou, Canada, Mexique et Japon) à travers l'accord régional pacifique - *Trans Pacific Partnership*. Cependant les négociations, en particulier avec le Japon et le Canada sur les questions d'accès aux marchés agricoles, constituent un frein à la conclusion de cette négociation.

Liste des Accords de Libre Échange en vigueur avec les États-Unis

Bilatéraux :

- En place : Israël, Jordanie, Chili, Singapour, Australie, Maroc, Bahreïn, Pérou, Oman, République de Corée, Colombie, Panama

Régionaux :

- En place : ALENA (Canada et Mexique), CAFTA-DR (Costa Rica, Rép. Dominicaine, Salvador, Guatemala, Honduras et Nicaragua)

Relation commerciale entre l'Union européenne et les États-Unis

Aucun accord de libre-échange n'existe actuellement entre les États-Unis et l'Union européenne. Il existe cependant, un accord vétérinaire signé en 1998, un accord spécifique pour le commerce du vin signé en 2006 et un accord d'équivalence pour les produits issus de l'agriculture biologique signé en 2012.

Suite aux conclusions rendues le 12 Février 2013 par groupe de travail à haut niveau sur l'emploi et la croissance entre l'Union européenne et les États-Unis, les négociations pour un partenariat transatlantique pour le commerce et l'investissement - *Transatlantic Trade and Investment Partnership*

(TTIP) - ont été lancées en juillet 2013. Cet accord vise à éliminer les barrières commerciales dans de nombreux secteurs économiques afin de faciliter l'achat et la vente de biens et de services entre l'UE et les États-Unis.

Position des États-Unis dans la négociation à l'OMC

Les États-Unis ont soutenu la conclusion de l'accord de Bali en décembre 2013, et s'impliquent activement dans la mise en œuvre de ces conclusions, notamment dans la facilitation du commerce.

La stratégie commerciale des États-Unis en 2013 s'appuie sur la négociation du Partenariat transpacifique d'une part, et celle d'un partenariat transatlantique avec l'Union européenne d'autre part. L'objectif de l'administration Obama est d'amplifier la signature d'accords commerciaux plurilatéraux pour déterminer des normes et des standards qui s'imposeront aux autres pays. Les États-Unis se sont donnés comme priorité d'obtenir un **accord sur la facilitation du commerce, tout en s'opposant fermement à tout délabré en matière agricole** qui exonérerait d'engagements les pays émergents.

Lors de la 9^e conférence ministérielle, les États-Unis ont choisi de revoir leurs ambitions à la baisse afin de favoriser un succès à Bali. Ainsi, l'Inde a suffisamment pesé pour que les États-Unis cèdent sur la « clause de modération » visant à constituer des stocks publics à des fins de sécurité alimentaire.

Il faut noter par ailleurs que les États-Unis font partie de la coalition W10. Cette coalition regroupe les défenseurs du système des marques commerciales et s'oppose à une protection plus large des IG dans l'enceinte multilatérale. La coalition exprime une forte opposition à la proposition d'établissement d'un système multilatéral de déclaration des IG dans le cadre du programme de travail post-Bali.

Les États-Unis et la sécurité alimentaire

Une action bilatérale renforcée sous l'impulsion du Président Obama

La question de la sécurité alimentaire dans les pays pauvres et de la volatilité du prix des matières premières agricoles est un sujet de préoccupation fondamentale pour les États-Unis depuis l'arrivée au pouvoir du Président Obama.

Lors de la crise alimentaire de 2007-2008, le gouvernement américain a engagé 0,73 Md€ d'aide d'urgence. Suite à cet événement, l'*initiative Feed The Future* a été lancée en 2009 lors du sommet du G8 à l'Aquila (Italie) par le président Barack Obama. Dans ce cadre, 2,7 Md€ sur trois ans ont assuré la promotion du développement agricole et de la sécurité alimentaire. Ce premier engagement a été complété par d'autres donateurs. Ce projet a remplacé l'aide bilatérale américaine existante.

Le Président Obama a proposé en février dernier d'affecter, pour l'année fiscale 2014, 800 M€ supplémentaires aux projets Feed the Future dont 104 M€ de contribution finan-

cières au Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire (GAFSP).

Les États-Unis se sont pleinement impliqués dans le suivi du plan d'action sur la volatilité des prix agricoles et l'agriculture.

Les États-Unis ont soutenu l'adoption et le suivi des mesures de renforcement de la transparence sur les marchés de matières premières agricoles, de gestion des risques dans les pays en développement, de renforcement de la recherche agronomique et de constitution de réserves alimentaires d'urgence prépositionnées pour renforcer la sécurité alimentaire. Ayant assuré en 2013 la présidence du système d'information sur les marchés agricoles (AMIS) et du Forum de Réaction Rapide (RRF), ils se sont attachés à mettre en œuvre les engagements du G20 en matière de transparence et de coordination des marchés.

Un suivi de l'impulsion donnée sous présidence américaine du G8 pour la sécurité alimentaire

Les États-Unis ont lancé en 2012 une nouvelle alliance pour la Sécurité alimentaire et l'alimentation, visant à réduire la malnutrition pour 50 millions de personnes en Afrique dans les dix prochaines années. Cette initiative a fait de la promotion de la sécurité alimentaire en Afrique (promotion de l'investissement privé et de la recherche agricole pour le développement) l'un des marqueurs de la présidence américaine du G8. À cette occasion, les États-Unis d'Amérique ont lancé une initiative visant à partager les données agricoles pertinentes des pays du G8 avec les partenaires africains et organiser une Conférence internationale sur les données ouvertes pour l'agriculture (*open data*) pour développer des options pour établir une plateforme globale afin de mettre les données agricoles fiables et les autres informations liées, à disposition des fermiers africains, des chercheurs et des décideurs politiques, en prenant en compte les systèmes de données existants. Ils poursuivent les travaux sur cette thématique lors des travaux du G8 sous présidence anglaise, et ont organisé dans ce cadre une conférence open data en avril 2013.

En lien avec les autres pays du groupe de l'Ombrelle (USA, Canada, Australie, Japon, Nouvelle-Zélande,...) les USA ont adopté une position très volontariste avec notamment un volet sur la diffusion de nouvelles technologies. La France et l'Union européenne sont plus modérées et à l'écoute des craintes formulées par les pays en développement, en particulier les pays émergents. L'accent est donc mis sur la coopération technique et la recherche afin d'identifier les outils les plus pertinents pour répondre au défi climatique, tout en tenant compte des spécificités locales.

Une initiative en matière d'adaptation de l'agriculture au changement climatique

Les États-Unis ont participé avec les Pays Bas, et la Banque Mondiale au lancement d'une alliance Climate Smart Agriculture. Les États-Unis souhaitent permettre son lancement officiel lors du sommet des chefs d'État sur le climat organisé par le Secrétaire général des Nations-Unies (SGNU) en septembre 2014.

Relations bilatérales

Les relations bilatérales franco-américaines dans le domaine agricole et alimentaire se sont considérablement renforcées depuis 2011 en raison du travail commun sur le plan d'action sur la volatilité des prix agricoles et l'agriculture, et sa mise en œuvre.

En outre, des discussions sur les programmes de l'alimentation français et américains ont été engagées afin de renforcer la coopération entre les principales villes des États-Unis (New York, Dallas, Los Angeles, Miami, Chicago et Orlando) et le ministère français chargé de l'Agriculture.

Les relations bilatérales visent à accompagner le travail effectué par la Commission européenne, étape par étape les contentieux sanitaires, phytosanitaires et de protection de la propriété en matière d'échanges commerciaux, par des actions d'influence croisées, et des échanges d'informations.

Malgré un attrait particulier pour réaliser un stage professionnalisant sur le continent nord-américain, les démarches auprès des services de l'ambassade des États-Unis restent complexes et les flux s'orientent prioritairement vers le Canada. Ce sont néanmoins plus de 200 étudiants de l'enseignement agricole (techniciens supérieurs, ingénieurs et vétérinaires) qui effectuent chaque année une mobilité individuelle aux États-Unis.

Sources : Banque mondiale, PNUD, Ubifrance, MAAF, Ambassade de France aux États-Unis, ERS, EIA, EPA, FAS, ISAA, NASS, FIA, USDA.

COPYRIGHT : Tous droits de reproduction réservés, sauf autorisation expresse du service des relations internationales de la direction générale des politiques agricole, agroalimentaire et des territoires (DGPAAT). **Adresser les demandes à patrice.de-laurens@agriculture.gouv.fr.**

CLAUSE DE NON-RESPONSABILITÉ : le service des relations internationales s'efforce de diffuser des informations exactes et à jour, et corrigera, dans la mesure du possible, les erreurs qui lui seront signalées. Toutefois, il ne peut en aucun cas être tenu responsable de l'utilisation et de l'interprétation de l'information contenue dans cette publication.

RÉDACTION : Cette collection de fiches **pays 2014** est coordonnée par le bureau des relations bilatérales" (BRB/DGPAAT). Leur rédaction est assurée par les correspondants géographiques du service des relations internationales de la DGPAAT (BRB, BUE, BDOI), les conseillers aux affaires agricoles (CAA) et les services des ambassades de France des pays concernés et les services centraux concernés (DGPAAT, DGAL, DGER, CEP). Les sources des données sont diverses. En fonction des zones géographiques, des lots de données homogènes et consolidées ont été privilégiés, ce qui peut conduire à ne pas retenir les données de l'année N-1 mais celles de l'année N-2 dans le tableau de la première page, les données de l'année N-1 restant mentionnées dans le corps du texte.

Service des relations internationales – 3, rue Barbet de Jouy – 75349 Paris 07 SP